Nouveaux ratios d'avancement de grade adoptés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2016

CAT	Grades d'avancement	Nouveau ratio 2016
C	Adjoint Administratif 1è cl	0 à 100 %
	Adjoint Administratif principal 2è cl	0 à 60 % (*)
	Adjoint Administratif principal 1è cl	0 à 100 %
	Adjoint Technique 1è cl	0 à 100 %
	Adjoint Technique Principal 2è cl	0 à 60 %
	Adjoint Technique Principal 1è cl	0 à 50 %
	Adjoint Technique 1è cl des Ets d'enseignement	0 à 100 %
	Adjoint Technique Principal 2è cl des Ets d'enseignement	0 à 50 %
	Adjoint Technique Principal 1è cl des Ets d'enseignement	0 à 40 %
	Agent de Maîtrise principal	0 à 100 %
B	**Tous les rades de la cat B (Rédacteur, Technicien, ...etc.)**	0 à **100 %**
A	Attaché principal	0 à 60 %
	Ingénieur principal	0 à 50 %
	Directeur Territorial	0 à 50 %
	Ingénieur en chef classe normale	0 à 50 %
	Ingénieur en chef classe exceptionnelle	0 à 50 %
	Administrateur hors classe	0 à 20 %
	Administrateur hors classe échelon spécial	0 à 100 %
	Administrateur général	0 à 20 %
	Administrateur général échelon spécial	0 à 100 %

(*) Cela veut dire que si 46 adjoints adm 1è classe sont promouvables au grade d'adjt adm principal de 2è classe, 60 % d'entre eux au maximun (soit 26 agents) peuvent être promus. Cependant la Région n'est pas obligée de nommer 26 agents, elle peut en nommer moins.